



RÈGLEMENT DU CHALLENGE CONNECTÉ DE LA VIRADE DE L'ESPOIR DE CERGY- PONTOISE DU 17 AU 23 SEPTEMBRE 2022

Lors de la semaine précédant la journée nationale de la lutte contre la mucoviscidose, la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise organise le Challenge Connecté de la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise au profit de l'association Vaincre la Mucoviscidose.

Le Challenge Connecté de la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise consiste à pratiquer **une** activité sportive – **randonnée, course à pied, vélo, natation, rameur,...** - seul ou entre amis, sur votre terrain favori, tous la même semaine pour la lutte contre la mucoviscidose.

L'inscription au Challenge Connecté de la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise implique la connaissance, l'acceptation sans restriction et le respect du règlement ci-dessous dans son intégralité.

1- LE PRINCIPE

Inscrivez-vous au Challenge Connecté de la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise et réalisez votre effort entre le samedi 17 septembre et le vendredi 23 septembre 2022, en une seule sortie par activité sportive, avec votre application de sport favorite (Strava, Runstatic, Runkeeper, Sportractive, ...).

Ensuite vous envoyez à l'organisation de la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise votre trace GPS (avec distance, durée, dénivelé) par email challengeconnecte@viradecergypontoise.fr.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul tracé.

2- LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette épreuve est ouverte à tous.

Pour la randonnée, il est demandé aux participants de ne pas utiliser d'autres moyens de locomotion que leurs baskets. La marche peut être réalisée sur un tapis de course.

Pour la course, il est demandé aux participants de ne pas utiliser d'autres moyens de locomotion que leurs baskets. La course peut être réalisée sur un tapis de course.

Pour le vélo, il est demandé aux participants de ne pas utiliser d'autres moyens de locomotion que leur vélo (sans assistance électrique). La course peut être réalisée sur un vélo ergomètre.

3- LE LIEU, LES HORAIRES

2.1- Le lieu :

Chaque participant choisit le lieu qu'il souhaite.

2.2- Les horaires :

Le challenge a lieu entre le samedi 17 septembre et le vendredi 23 septembre 2022. Aucun horaire fixe n'est établi, les participants doivent transmettre leur trace GPS à l'organisateur avant le vendredi 23 septembre 20h00.

4- LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne via le site <https://www.oxybol.fr/>

Les inscriptions ne sont validées qu'à réception des frais d'inscription.

Les inscriptions seront clôturées le vendredi 23 septembre à 20h00.

Les frais, entièrement reversés à l'association Vaincre la Mucoviscidose, sont de 10€.

Tous les participants du Challenge Connecté auront la possibilité de retirer au cours du mois de septembre (les dates et lieux seront précisés sur le site internet <https://viradecergyponoise.fr/>) un tee-shirt dans la limite du stock disponible. En cas de pénurie de tee-shirts, ils ne pourront prétendre au mieux qu'à celui des éditions précédentes.

5- LES RECOMPENSES

Un challenge sportif est proposé pour les participants ayant réalisé une course à pied de 10km.

Les trois premiers coureurs femme et homme seront récompensés par notre partenaire PK3.

Un tirage au sort sera organisé parmi tous les participants du challenge connecté. De nombreux lots seront à gagner.

Les résultats seront publiés sur le site <https://viradecergyponoise.fr/>

6- ASSURANCE

Chaque participant s'engage à posséder une assurance et responsabilité civile individuelle ainsi qu'une police d'assurance individuelle accident. Cette opération solidaire n'est pas une compétition, vous participez sous votre entière responsabilité pour tout dommage que ce soit.

La Virade de l'Espoir ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants.

En souscrivant au Challenge Connecté vous déclarez être informé de ce point. Vous acceptez de participer sous votre entière responsabilité et vous renoncez à tout recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs.

7- ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DES ORGANISATEURS

Les participants seront sensibilisés à la préservation et au respect de l'environnement. Une attention particulière à la propreté des sites et des parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et organisateurs.

Chaque participant veillera donc à conserver ses déchets (emballages vides de gels, barres, boissons etc.) jusqu'à une poubelle.

8- LE DROIT À L'IMAGE

La Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise se réserve le droit d'utiliser toutes les images, les photographies et vidéos prises lors du Challenge Connecté, les traces GPS ainsi que les noms des concurrents, à des fins de communication sur le Challenge Connecté, ou la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise.

Les coureurs autorisent la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise à exploiter les images des courses et sans qu'ils puissent s'y opposer par leur droit à l'image.

9- LES PARTENAIRES

La liste des partenaires qui soutiennent le Challenge Connecté ou la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise est publiée sur le site internet de l'évènement :

<http://www.viradecergyponoise.fr>

10- MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise se réserve le droit de modifier les challenges ainsi que le présent règlement sans préavis.

Cependant, elle s'engage à informer les participants inscrits des éventuelles modifications ou compléments de règlement avant le début des challenges.

Les éventuelles modifications seront annoncées sur le site internet <http://www.viradecergyponoise.fr>